

**PROCES VERBAL DU COSP
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS
DU 11 MARS 2019**

APPROUVÉ

Affaire suivie par Christelle POTIER

PV 2019-03-11

Courriel : christelle.potier@univ-poitiers.fr

Par courrier du Directeur de l'ESPE en date du 22 février 2019, le COSP de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 11 Mars 2019.

Étaient présents :

Membres de droit :

- Mme Edwige GUERVENOU, Cheffe des services Formation initiale
- M. Christophe RABALLARD, directeur délégué aux partenariats stratégiques et à l'innovation (DDPSI) - CNED

Personnalités extérieures :

- Mme Michèle VINEL, IA-IPR EPS, DAFPEN, académie de Poitiers
- M. Daniel GAONAC'H, Professeur des universités psycho cognitive, ex UP
- Mme Magali SORIN, Inspectrice formation continue des adultes IEN Sciences et Techniques Industrielles, académie de Poitiers
- M Jean-Michel PERRON, Directeur Recherche et Développement, CANOPE

Membres avec voix consultative :

- M. Mario COTTRON, Directeur de l'ESPE académie de Poitiers, UP
- Mme Christelle POTIER, Responsable des services administratifs, UP
- M David FEVIN, Directeur du site ESPE de la Vienne

Étaient représentés :

- M Arnaud DESJARDIN, procuration à M RABALLARD
- Mme Maylis SANTA-CRUZ, procuration à M GAONAC'H
- M Nicolas VIBERT, donne procuration à M GAONAC'H
- Mme Marie BREGEON, procuration à M PERRON
- M Jérôme VILLOT, procuration à M RABALLARD

Étaient excusés :

- Mme Émilie CARATINI, Maître de conférences, responsable de la prépro, UFR LL
- Mme Valérie LEFEUVRE, Ingénieur d'études, application ENT et web, I Média
- M Éric LAMBERT, Professeur des Universités, porteur du projet DysApp, UFR SHA
- Mme Agnès CASTEL, IEN 1^{er} degré, académie de Poitiers
- Mme Nathalie IMBERT, Maître de conférences Biologie, FST
- M Patrice CORNIERE, Professeur certifié EPS, FLASH
- M Ivan GUILBAULT, Secrétaire général-adjoint, Directeur des moyens, académie de Poitiers

Membre invitée :

- Mme Emmanuelle AURAS, IH2EF

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du COSP du 21 janvier 2019
- 2- Informations diverses
- 3- Penser un concours de recrutement professionnel – Réflexion du COSP
- 4- Etat d'avancement du dossier PIA porté par l'UP – Réflexion du COSP
- 5- Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h05.

Daniel GAONAC'H rappelle l'ordre du jour, énonce les personnes excusées pour cette séance et les personnes ayant donné procuration.

Aucune question diverse n'est ajoutée.

1 – Approbation du PV du COSP du 21 janvier 2019

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019, est approuvé à l'unanimité.

2 – Informations diverses

Mario COTTRON donne les informations suivantes :

- Le Printemps de la recherche
Ce colloque se déroulera les 26 et 27 mars. L'après-midi du 26 mars est consacrée à la présentation de posters par des doctorants (Victor MILLOGO est responsable scientifique de cette partie). Parmi les posters sélectionnés, deux posters seront présentés par des doctorants du CeRCA. Ces posters portent sur deux thématiques, la thématique spécifique du colloque "lire-écrire-calculer", et les questions d'enseignement, apprentissage et formation des enseignants. La seconde journée porte sur la thématique spécifique (conférences et tables rondes).
- Participation des membres du COSP aux commissions consultatives
Michèle VINEL a accepté de représenter le COSP à la commission pédagogique. Deux commissions consultatives sont à ce jour sans représentant du COSP (commission des moyens et commission de mise en situation professionnelle). Un appel à participation est relancé.

3 – Penser un concours de recrutement professionnel – Réflexion du COSP

Mario COTTRON rappelle le contenu de la Réforme de la formation des enseignants :

La réforme de la formation initiale fait partie de la loi « Pour une école de la confiance », examinée au Parlement début février et soumise au Sénat en avril. Cette loi, adoptée par les députés, prévoit de nouvelles structures rattachées à une université intégratrice, les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education (INSPE). Les directeurs de ces instituts seront nommés à partir de propositions émises par une commission restreinte (présidée par le recteur d'académie et le président de l'université intégratrice, composée de 5 membres dont le président du Conseil d'école) chargée d'auditionner les candidats.

Des textes de cadrage, en cours de finalisation, définiront un référentiel de formation (fort cadrage des éléments de formation visant une offre homogène au niveau national) ainsi que la part de professionnels devant intervenir en formation initiale.

Des contrats de préprofessionnalisation seront proposés pour les étudiants dès le niveau L2. Pour le 1^{er} degré, ce dispositif concerne les académies déficitaires, pour le 2nd degré les disciplines dites en tension (mathématiques, lettres, langues vivantes étrangères). Ce dispositif sera initié avec 1500 contrats et devrait toucher 3000 étudiants à moyen terme.

En L2, les étudiants feraient de l'observation et participation à l'encadrement, en L3 de la co-intervention et en M1 une prise en charge de la classe.

Les ministres ont annoncé que les concours de recrutement (admissibilité comme admission) seront situés au cours du M2 des masters. Cette réforme sera mise en œuvre pour la session 2022. Une concertation nationale va débuter fin mars pour définir la structuration des épreuves de ces nouveaux concours, et à partir de ce nouveau cadre, à l'automne seront définis les contenus de ces épreuves.

Les deux ministres ont demandé à ce que la réflexion porte sur un concours aux contenus professionnels, mentionnant le caractère trop académique de ces concours, position appuyée par la CPU comme par le R-ESPE. Les jurys des concours seront aussi fortement modifiés.

M COTTRON regrette le changement de nom, car il avait déjà fallu 3 à 4 années pour faire connaître les ESPE, de plus cela va engendrer des coûts importants (entre 600 000 et 1 million d'euros au niveau national)

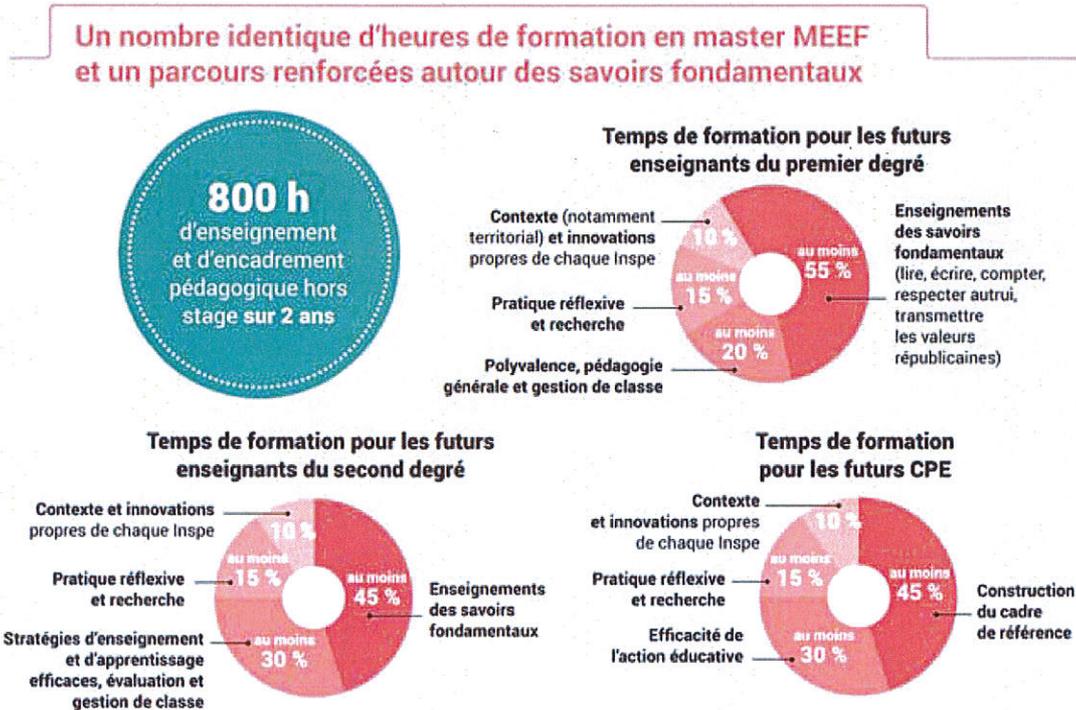
M VINEL demande qui va mettre en place les recrutements en préprofessionnalisation

M COTTRON répond que c'est le rectorat, par le biais de la commission de recrutement

D GAONAC'H conseille de passer une information au moment de l'inscription

M COTTRON indique que la DPE fait la démarche quand le nombre de postes est connu.

Concernant le référentiel de formation, il est prévu 800 heures de formation sur les 2 ans, l'organisation se présente comme suit :



Echanges sur un concours de recrutement professionnel

Mario COTTRON présente brièvement les contenus des épreuves actuelles du CRPE et du CAPES afin que les membres du COSP puissent échanger sur les formes que pourraient prendre le nouveau concours prévu pour 2022 et son impact sur la maquette 2020. Il évoque les travaux qui se sont déroulés pendant la journée banalisée du 6 mars où les enseignants ont réfléchi aux contenus possibles.

Il rappelle que, dans le 2nd degré, l'effectif étudiants MEEF baisse sauf en EPS et en SVT. La stratégie des étudiants est de faire un master recherche plutôt qu'un MEEF. D'ailleurs, 50% des stagiaires n'ont pas fait de MEEF, donc à termes il n'y aura plus d'étudiants.

Mario Cottron rappelle que le concours en fin de parcours entraîne forcément la question des débouchés en cas d'échec. De plus, pour l'instant, il n'y a aucune information sur la formation des stagiaires après le concours.

Daniel GAONAC'H expose le problème des concours de langues : les conditions de recrutement permettent aux natifs de candidater mais la maîtrise de la langue ne suffit pas pour être un bon enseignant.

Mario COTTRON reprend les propos de Mme VIDAL qui explique la nécessité de revoir la composition des jurys car attester des compétences professionnelles oblige à connaître le terrain.

Michèle VINEL propose que la partie professionnelle du concours soit évaluée « en situation ». Pour la deuxième épreuve cela permettrait d'apprécier le recul et la réflexion d'un candidat à partir d'une problématique vive. Le concours en effet pilote la formation, si une épreuve de ce type pouvait se mettre en place, elle impulserait la recherche dans la formation.

Daniel GAONAC'H propose la lecture d'un document scientifique de façon critique (comme cela se pratique en médecine) en se référant au terrain et à une vision critique des données de la recherche. Cette épreuve nécessiterait une formation en amont qui développerait l'idée qu'on ne peut pas donner crédit à tout.

Mario COTTRON informe les membres du COSP que les épreuves de l'agrégation ne seront pas modifiées.

Michèle VINEL l'interroge sur les différents types de concours mis en place : concours classiques, concours spécifiques pour les étudiants pré professionnalisés (pour mettre en valeur les compétences apportées par ce parcours) ?

Mario COTTRON confirme la position de la DGRH sur ce point : les modalités de recrutement seraient adaptées aux parcours. Cependant, la mise en œuvre est complexe.

Michèle VINEL soulève la question de la mise en avant des compétences sur la différenciation pédagogique.

4- Etat d'avancement du dossier PIA porté par l'UP – Réflexion du COSP

Mario COTTRON fait état de l'avancement du dossier PIA 3. Il rappelle que le périmètre de ce projet est régional, il emporte donc la contribution des trois académies de la Nouvelle Aquitaine. La gouvernance du projet a fait l'objet de plusieurs réunions pour la construction des instances de pilotage (4 comités et une équipe permanente) et le phasage du projet (les actions à programmer sur 10 ans). Sur l'aspect scientifique, le noyau déterminé autour de la régulation des apprentissages, a permis de solliciter de nombreux laboratoires et chercheurs au sein de l'académie. L'ensemble des contributions demandées en janvier ont été étudiées ; lors du séminaire du 13 février, elles ont été mises en commun pour dégager des axes et impulser la réflexion de l'ensemble des acteurs sur les transferts possibles vers la formation et vers le terrain. La sélection définitive des contributions se fera mi-mars par l'examen des fiches projets remises à Nicolas VIBERT.

Mario COTTRON évoque les différentes dimensions de la diversité des contributions :

- ▶ De la formation initiale ou continue des enseignants aux apprentissages et à la réussite des élèves
- ▶ Des déterminants **contextuels et sociaux** des comportements (en lien avec motivations, émotions, sentiments de compétence) aux capacités d'auto-régulation individuelles
- ▶ De recherches-actions contextualisées et écologiques à des recherches plus fondamentales sur les capacités cognitives des élèves ou des futurs enseignants
- ▶ De l'autonomie ou de la métacognition comme **concepts** génériques et transversaux à l'ancrage dans la didactique de chaque discipline

Pour le transfert vers la formation initiale, il s'agira de s'appuyer sur la formation des formateurs en premier lieu, avec une appropriation de la démarche et de la thématique (formation commune à mettre en place entre les 3 ESPE), et voir quel levier il est possible de mettre en œuvre pour la formation des tuteurs. Il s'agira également de s'appuyer sur les compétences du CNED pour proposer des formations hybrides sur la région Nouvelle Aquitaine.

Pour le transfert vers la formation continue, Emmanuelle AURAS rappelle l'un des objectifs de l'IH2EF sur la formation des cadres et personnels de direction et les temps de mutualisations possibles pour activer ce transfert). Elle souhaiterait que soit organisé un temps de concertation CNED/CANOPE/IH2EF pour croiser les actions et construire un projet cohérent.

Jean-Michel PERRON explique qu'il est important de faire apparaître une complémentarité des opérateurs dans l'aspect transfert.

Mario COTTRON retrace les étapes avant le dépôt du dossier PIA au SGPI : l'écriture des différentes parties du dossier a été confiée à plusieurs acteurs ; il y aura deux phases de relecture (partenaires et cabinet conseil) pour que chacun ait un regard sur la version finale.

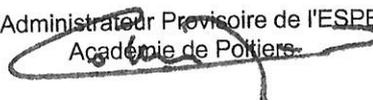
Il évoque le volet enseignement professionnel du PIA : cette thématique devait être traitée par l'Académie d'Orléans/Tours mais finalement les porteurs ont renoncé faute de forces pour mener à bien ce projet. Il est possible qu'un volet du PIA porté par l'Université de Poitiers s'adresse à l'enseignement professionnel mais les axes ne seront pas empilés artificiellement pour répondre à cette commande du Ministère.

La séance prend fin à 16h20.



Le président de séance
Daniel GAONAC'H

L'Administrateur Provisoire de l'ESPE
Académie de Poitiers



Mario COTTRON



La secrétaire de séance
Christelle POTIER